

## Compte rendu du CSE extraordinaire du 12 Août 2020

Présents : Virginie LEQUY (Responsable Méthodes), Sébastien RUIS (Responsable d'exploitation) et de Cindy DE COL (ARH)

Membres élus présents : Alain JOUAN, Virginie GONNEAU, Aurélien DELORME et Sylvain DE NICOLA

La séance est ouverte à 13h00.

Deux points ont été présentés lors de cette réunion :

### 1. Information COVID-19 :

Une personne de l'équipe de matin Manon GORA a passé un test COVID pour des raisons de fatigue lundi après-midi auprès d'un centre DRIVE. Ce test s'est révélé positif, elle nous a fait part de ses résultats hier soir lorsqu'elle en a eu l'information.

Manon est aujourd'hui isolée chez elle. Elle est revenue de 15 jours vacances lundi matin. Elle a été présente en entreprise lundi matin et mardi matin.

De ses dires, il n'y a pas eu de cas contact. Manon venait d'intégrer l'équipe du matin où elle connaît peu de personnes. Pour rappel : Un cas contact est un contact prolongé (15 minutes et plus), en face à face, sans protection, à moins d'un mètre. Manon a été rassurante sur l'application et le respect des gestes barrières et des consignes de sécurité liées au COVID en entreprise.

Nous en avons informé la médecine du travail, qui a été rassurante également, compte-tenu du cas et des mesures en place dans l'entreprise.

En effet, l'entreprise fait appliquer un certains nombres de mesures qui visent à limiter la propagation du virus. Pour rappel :

- le port du masque obligatoire lorsque la distance d'un mètre, entre les personnes, ne peut être respectée,
- la désinfection du poste de travail en début et fin de poste,
- la désinfection des parties communes : espace café, le réfectoire,
- la mise à disposition de gel hydro alcoolique et de masques.

Pour rappel, chaque salarié est acteur de sa propre protection et de celles de ses collègues. Il incombe ainsi à chacun, au regard du risque de contamination, de respecter les mesures en vigueur sur le site. Dans le moindre doute de cas contact que chaque salarié pourrait avoir à l'extérieur ou au sein de l'entreprise, ou de symptômes pouvant être liés au COVID, il est de la responsabilité de chacun de s'isoler, de se faire dépister et de se signaler à l'employeur.

A ce titre, chacun peut soit consulter son médecin traitant, soit prendre rendez-vous auprès d'un centre de dépistage, soit se rendre à un drive. Ce dépistage est pris en charge par la sécurité sociale, il suffit de se présenter avec une carte vitale. Nous restons à disposition sur le sujet.

Pour information, dans le cas d'un cas contact avec une personne positive au COVID, ce qui est préconisé est de réaliser un test 7 jours après le dernier contact avec la personne contaminée. Nous ne sommes pas dans ce cas, mais en cas de doute, si une personne est à risque, ou vit avec une personne à risque, et selon les préconisations de la médecine du travail, nous invitons chacun à se faire dépister et à nous tenir informés.

Ci-dessous quelques adresses de centre de dépistage à proximité :

175 Rue de la Trefilerie,  
01800 Meximieux

**H** Dépistage COVID - LBM  
NOVELAB MEXIMIEUX

44 Route du Port,  
01150 Lagnieu

**H** Dépistage COVID - LBM  
NOVELAB LAGNIEU

2 Rue des Martyrs de la  
Résistance,  
38460 Crémieu

**H** Dépistage COVID - LBM  
UNILIANS CRÉMIEU

82 R GRANDE,  
38390 MONTALIEU VERCIEU

**H** Dépistage COVID - LBM  
ORIADE NOVIALE  
MONTALIEU VERCIEU

1 R DU PROFESSEUR  
CHRISTIAN CAB,  
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Ouvert le dimanche

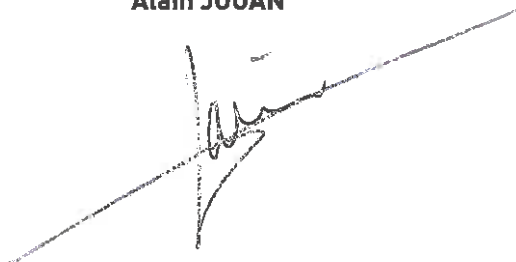
**H** Dépistage COVID - LBM  
NOVELAB AMBÉRIEU EN  
BUGEY EN PRAGNAT  
NORD

## 2. Allongement de la pause de 10 minutes de l'exploitation

Au vu des températures extérieures actuelles, il a été convenu que la pause de 10 minutes serait allongée de 5 minutes, jusqu'au vendredi 14/08/2020 inclus.

La séance est levée à 13h55.

Secrétaire du CSE  
Alain JOUAN



Le Président  
Frédéric GRASSART

